Nations Unies S/PV.7118



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7118e séance

Mardi 25 février 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Murmokaitė	(Lituanie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-24423 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Proche-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Depuis l'exposé fait au Conseil le mois dernier par le Secrétaire général (voir S/PV.7096), de nouveaux faits importants sont survenus s'agissant de la crise syrienne, avec la tenue de la très attendue deuxième Conférence de Genève sur la Syrie et l'adoption salutaire par le Conseil de sécurité de la résolution 2139 (2014) relative à la situation humanitaire dans ce pays. Le Secrétaire général est déterminé à tout mettre en oeuvre pour faire avancer ces deux initiatives importantes.

Concernant le processus de paix au Moyen-Orient, nous approchons d'un tournant. L'action menée pendant des mois parle Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, afin de répondre aux aspirations et aux préoccupations israéliennes et palestiniennes de manière équitable et équilibrée a ouvert un horizon politique crédible pour la réalisation d'une solution des deux États. Toute initiative politique sérieuse prise dans ce sens doit continuer d'avoir pour but un règlement global, et doit régler toutes les questions relatives au statut final, conformément aux principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid – y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix –, à la Feuille de route et aux accords antérieurs conclus entre les parties.

L'engagement de la communauté internationale, qui est essentiel, demeure résolu. Le 1er février à Munich, les principaux responsables du Quatuor ont été informés des progrès réalisés dans les négociations. Le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, qui poursuit ses consultations avec les dirigeants sur la proposition cadre des États-Unis, destinée à servir de base à la poursuite des négociations, a rencontré le Président Abbas à Paris le 19 février. Nous espérons bien que les acteurs régionaux continueront d'appuyer ces efforts, soulignant ainsi l'importance de l'Initiative de paix arabe, qui est la voie la plus viable susceptible de mener à la paix dans la région et d'avoir des retombées socioéconomiques et en matière de sécurité pour tous les peuples du Moyen-Orient. Comme l'a dit le Secrétaire général au Conseil le mois dernier, si les dirigeants sont prêts à prendre les décisions courageuses qui s'imposent, il continuera à promouvoir le programme constructif des dividendes de la paix en faveur des deux parties.

Au final, la véritable intention de parvenir à la paix nécessite un leadership fort. Le temps est désormais venu pour les groupes politiques nationaux de faire passer leurs intérêts au second plan par rapport à la paix, et pour les dirigeants de s'adresser directement à leurs publics respectifs pour les sensibiliser aux bienfaits de la paix. Pour la Palestine, un accord de paix négocié devrait lui permettre de devenir un État Membre pleinement reconnu sur un pied d'égalité. Pour Israël, seule une solution négociée prévoyant deux États lui apportera la sécurité et la reconnaissance qu'il mérite dans la région et au-delà.

La situation sur le terrain demeure fragile. En Cisjordanie, les forces de sécurité israéliennes ont procédé à 424 opérations de perquisition et d'arrestation au total. Un total de 519 Palestiniens ont été arrêtés, et 218 Palestiniens ont été blessés, notamment au cours de manifestations contre la barrière. Deux soldats israéliens ont également été blessés.

Les affrontements se sont intensifiés à l'intérieur et autour des camps de réfugiés palestiniens, surtout au début du mois de février dans les camps d'al-Arroub et d'al-Jalazoun, suite à l'assassinat le 29 janvier, près de Ramallah et de la colonie d'Ofra, d'un Palestinien originaire du camp d'al-Jalazoun au motif qu'il aurait ouvert le feu contre les forces de sécurité israéliennes. Plus de 30 manifestants palestiniens ont été blessés par des balles israéliennes – réelles ou recouvertes de caoutchouc –, tandis que deux soldats israéliens ont été blessés par des jets de pierres et de cocktails Molotov.

Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré avoir déjoué plusieurs attentats terroristes qui auraient été planifiés contre Israël par des individus en Cisjordanie. Elles ont procédé à l'arrestation d'une cellule présumée d'Al-Qaida le 22 janvier, et découvert plusieurs caches d'armes. Les forces de sécurité palestiniennes, qui s'emploient à maintenir l'ordre, ont désamorcé en toute sécurité des munitions non explosées entre le 22 janvier

et le 3 février, et ont arrêté des militants islamistes du mouvement Hizb ut-Tahrir, les 8 et 9 février.

Les attaques perpétrées par des colons contre des biens palestiniens ont consisté, entre autres, à des atteintes à plus de 3 000 arbres et jeunes arbres et à environ 80 véhicules. Le 6 février, trois colons auraient été inculpés pour avoir mis le feu à deux véhicules et peint à la bombe des étoiles de David dans le village palestinien de Farata en novembre. Au cours d'une autre attaque, le 18 février, les pneus d'une trentaine de voitures ont été lacérés et des graffitis anti-arabes ont été peints dans le quartier de Sharafat, à Jérusalem-Est occupée. La police israélienne a signalé l'arrestation, dans le cadre de quatre opérations, de plus de 10 colons qui seraient impliqués dans des attaques contre des Palestiniens ou leurs biens. Les pierres et cocktails Molotov lancés par des Palestiniens – avec une plus grande fréquence depuis quelques mois – ont fait trois blessés parmi les colons.

On a vu au cours de la période considérée une augmentation du financement et des incitations accordés par le Gouvernement israélien aux colonies existantes. La poursuite des activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est occupée, est illégale et compromet de plus en plus l'espoir d'une solution à deux États en nuisant aux pourparlers de paix en cours entre Israéliens et Palestiniens.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite de la démolition de structures résidentielles et d'installations destinées à assurer la subsistance des populations dans la zone C, en particulier dans la vallée du Jourdain et à Jérusalem-Est. Au total, 107 structures ont été démolies, ce qui a entraîné le déplacement de 175 Palestiniens. Ces démolitions doivent s'arrêter et les Palestiniens doivent avoir accès à un régime de planification juste et ouvert. Nous sommes par ailleurs de plus en plus préoccupés par les informations faisant état d'entraves à l'accès de la communauté humanitaire chargée de fournir des abris d'urgence et d'autres formes d'assistance. Ce mois-ci, le Comité international de la Croix-Rouge a décidé de suspendre la distribution de tentes aux personnes concernées par les démolitions de maisons dans la vallée du Jourdain après avoir observé l'obstruction et les confiscations dont tendaient à faire l'objet ces articles de la part des autorités israéliennes depuis le début de 2013.

Nous avons réitéré notre position concernant la pratique israélienne persistante de l'internement administratif, notamment de membres élus du Conseil législatif palestinien, et la grève de la faim qu'observent six prisonniers depuis janvier. Les personnes placées en détention administrative doivent être soit inculpées soit libérées. Nous avons appris avec préoccupation aujourd'hui qu'un prisonnier palestinien était décédé après avoir été transféré d'une prison israélienne à l'hôpital. Nous continuerons de suivre attentivement la situation des prisonniers palestiniens détenus par Israël.

Les visites effectuées par des groupes israéliens, y compris de hauts responsables, sur l'esplanade du Temple/esplanade des Mosquées, ont provoqué des affrontements entre des Palestiniens et les membres de la police israélienne qui accompagnaient ces groupes. Toute incitation, toute provocation doit prendre fin, de part et d'autre, et le caractère sacré des lieux saints de toutes les confessions doit être respecté.

Pour ce qui est de Gaza, on peut observer des signes troublants de ce que l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012 est en train de s'effriter sur ses deux objectifs principaux : la fin des hostilités et l'ouverture des points de passage pour les personnes et les biens. Au cours des deux derniers mois, nous avons vu se multiplier les tirs de roquettes vers Israël, les incidents frontaliers et les opérations israéliennes qui ont fait des morts ou des blessés parmi la population civile.

Nous condamnons l'augmentation du nombre des tirs de roquettes. Au cours de la période considérée, 44 roquettes et obus de mortier ont été tirés, dont 15 ont atterri en Israël. Israël a effectué six incursions et sept frappes aériennes à Gaza, qui ont provoqué la mort de deux militants et blessé 10 Palestiniens. Les forces israéliennes ont également affirmé avoir démantelé un engin explosif improvisé au niveau de la clôture frontalière le 18 février. Les activités et manifestations palestiniennes à proximité de la clôture frontalière se sont multipliées, déclenchant en retour des tirs israéliens à balles réelles qui ont fait deux morts et 16 blessés parmi les Palestiniens. Nous sommes profondément préoccupés par cette recrudescence de la violence, et nous prions toutes les parties d'agir conformément au droit international.

Du fait du bouclage de Gaza, la situation humanitaire continue de se détériorer. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a besoin d'urgence de 30 millions de dollars supplémentaires pour poursuivre ses opérations de secours critiques à Gaza, sans quoi l'aide alimentaire devra être réduite.

Nous appelons tous les donateurs, y compris ceux qui appuient traditionnellement l'Office, à répondre par des contributions aux appels d'urgence de l'UNRWA.

La récente décision israélienne d'autoriser l'entrée de 1 000 tonnes de ciment et d'autres matériaux de construction aux fins de travaux anti-inondations est positive. Cependant, contrairement aux attentes, les travaux en cours sur les projets des Nations Unies ne sont toujours pas revenus au niveau approuvé à l'origine par les autorités israéliennes, et plus de 20 projets sont au point mort depuis novembre 2013 du fait de l'absence de l'aval israélien. Nous demandons de nouveau à Israël d'approuver tous les projets des Nations Unies et de permettre la reprise des projets déjà approuvés. Nous lui demandons également de lever les restrictions imposées sur les exportations et les transferts de marchandises vers la Cisjordanie et Israël, et d'autoriser l'importation de matériaux de construction destinés au secteur privé. Nous espérons que le passage de Rafah vers l'Égypte recommencera bientôt à fonctionner normalement.

En attendant, les initiatives visant à remédier aux divisions entre Palestiniens se poursuivent. Des délégations du Fatah et du Hamas se sont rencontrées à Gaza pour discuter de la mise en œuvre des accords de réconciliation existants, notamment de la formation d'un Gouvernement de consensus national sous la direction du Président Abbas et de l'organisation d'élections générales. Au bout du compte, seule une réunification de Gaza et de la Cisjordanie, sous l'Autorité palestinienne légitime et sur la base des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, peut ouvrir la voie à un règlement durable de la situation à Gaza dans le cadre d'un processus politique conduisant à la paix. Gaza aussi doit récolter les dividendes de la paix que générera une solution à deux États négociée.

J'en viens maintenant au conflit syrien, dont le bilan, entre termes de morts et de destructions, dans le pays et dans la région tout entière, continue de s'aggraver de manière tragique, démontrant l'urgence d'une solution politique. Après de nombreux mois d'efforts, le Secrétaire général a convoqué à Montreux, le 22 janvier, la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. Plus de 40 pays et organisations internationales y ont participé et ont souligné leur volonté d'appuyer un règlement politique du conflit syrien. Ils ont exhorté les parties syriennes à négocier et à se mettre d'accord sur la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), comme l'a fait le Conseil dans la résolution 2118 (2013). Comme le note le Conseil dans cette résolution, le Communiqué énonce des mesures clefs, à commencer par la mise en place d'une autorité dotée des pleins pouvoirs exécutifs qui sera formée sur la base du consentement mutuel.

Le premier cycle de pourparlers entre acteurs syriens a commencé le 23 janvier et a duré huit jours. Il a consisté notamment en plusieurs séances directes, ainsi qu'en réunions bilatérales avec le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et son équipe. Le deuxième cycle de pourparlers s'est déroulé du 10 au 15 février. Le Représentant spécial conjoint présentera un exposé au Conseil dans les prochaines semaines, et je n'entrerai donc pas ici dans les détails. Les progrès accomplis à ce jour sont limités, ce qui confirme qu'un gouffre sépare les deux parties. Cependant, le fait que ces négociations longtemps attendues ont finalement commencé, et que les deux parties restent déterminées à négocier, est déjà en soi une réussite non négligeable, sur laquelle nous devons nous efforcer de faire fond.

Nous sommes reconnaissants aux Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis, ainsi qu'à tous ceux qui, dans la région et dans le monde, ont fait preuve de clairvoyance en contribuant à organiser ce processus important. Nous continuerons d'avoir besoin de l'aide d'un grand nombre des pays qui ont participé à la Conférence de Montreux, ainsi que de certains qui n'y ont pas participé.

Le Conseil a tenu de nombreuses délibérations sur le bilan humanitaire que le conflit continue d'aggraver au sein de la population syrienne. Le Secrétaire général a accueilli avec une vive satisfaction l'adoption par le Conseil de la résolution 2139 (2014). Nous espérons tous que cette résolution permettra à tous les acteurs humanitaires sur le terrain d'accéder beaucoup plus facilement à tous ceux qui sont dans le besoin.

La poursuite des hostilités en Syrie continue également d'avoir des répercussions sur la communauté vulnérable des réfugiés palestiniens. La situation se détériore à Yarmouk, près de Damas, où 16 000 réfugiés palestiniens restent pris au piège. Si une assistance limitée est parvenue depuis le 18 janvier aux populations qui en ont besoin, l'UNRWA continue de n'avoir accès à ces populations que de manière sporadique. Nous prions toutes les parties d'accorder à l'UNRWA un accès ininterrompu aux populations civiles à Yarmouk et dans d'autres zones.

Les 10 et 18 février, des explosions se sont produites près d'écoles dirigées par l'UNRWA à

Muzeirib, faisant 18 morts. Nous déplorons ces attaques aveugles et rappelons aux parties belligérantes qu'elles ont l'obligation, au regard du droit international, de protéger tous les civils.

La situation dans le Golan reste une source de profonde préoccupation. Des affrontements intenses entre forces armées syriennes et membres armés de l'opposition ainsi que des bombardements ont continué de se produire dans la zone de limitation à proximité de la zone de séparation. Les 18 et 19 février, des tirs d'artillerie et de mortiers en provenance du secteur Bravo ont traversé la ligne de cessez-le-feu. Il n'y a pas eu de réponse en provenance du secteur Alpha. Nous examinons également en ce moment les informations selon lesquelles une frappe aérienne a été effectuée hier dans la zone frontière entre le Liban et la Syrie, et nous demandons instamment à toutes les parties d'éviter une escalade. Ces événements pourraient dégénérer et mettre en péril le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie, mais également aggraver les tensions entre le Liban et Israël.

Au Liban, la formation d'un Gouvernement d'intérêt national constitue une avancée importante, sur fond de tensions persistantes liées à une série d'attentats terroristes meurtriers et d'incidents associant des bombardements et des tirs en provenance de l'autre côté de la frontière syrienne et à destination du Liban.

Le 21 janvier, un attentat-suicide à la bombe à Haret Hraik, dans la banlieue de Beyrouth, a été revendiqué par l'antenne libanaise du Front el-Nosra. Le 1er février, un autre combattant-suicide du Front el-Nosra a fait exploser une voiture piégée à Hermel. Le 3 février, un autre attentat-suicide s'est produit à Choueifat, dans le sud de Beyrouth. Le 19 février, un double attentat-suicide à la bombe commis dans la banlieue beyrouthine de Bir Al-Hassan, qui visait le Centre culturel iranien, a été revendiqué par les Brigades Abdallah Azzam.

Des obus syriens ont visé des zones peuplées libanaises dans la vallée de la Bekaa et fait deux morts dans la région d'Akkar. Des aéronefs syriens ont effectué deux frappes aériennes au moins, en violation de la souveraineté libanaise. À Tripoli, la poursuite des combats entre communautés sunnite et alaouite ont fait cinq morts au moins, dont un soldat libanais. L'Armée libanaise a enregistré plusieurs succès, capturant des militants recherchés à la suite des attentats à la bombe commis récemment à Beyrouth et à Hermel, et s'efforçant de contenir la circulation d'hommes armés et d'armes entre le Liban et la Syrie.

Le Secrétaire général a félicité le Président Sleiman et le Premier Ministre Salam à la suite de la formation, le 15 février, du Gouvernement d'intérêt national sous l'égide du Premier Ministre Tamam Salam. Le Secrétaire général a noté que l'inclusion de la plupart des partis politiques dans le Cabinet a permis de traiter des graves menaces posées à la sécurité et des défis humanitaires auxquels le pays est confronté, et d'organiser dans les délais l'élection présidentielle le mois prochain. Les membres du nouveau Cabinet œuvrent à la mise au point d'une déclaration ministérielle énonçant le programme du Gouvernement.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le long de la Ligne bleue est restée calme, en dépit des violations aériennes presque quotidiennes par Israël de l'espace aérien libanais. Conformément aux recommandations du Groupe international d'appui au Liban, le 20 février l'Armée libanaise et l'ONU ont mis en place un mécanisme de coordination pour l'assistance internationale à l'armée. Nous nous réjouissons de la proposition faite par la France d'accueillir une réunion du Groupe international d'appui au Liban à Paris le 5 mars afin d'aider le processus politique au Liban et ses institutions publiques..

Je voudrais, pour terminer, revenir aux pourparlers de paix israélo-palestiniens. L'ONU souhaite sincèrement que 2014 soit l'année qui voit se réaliser un accord global donnant vie à la vision de deux États pour deux peuples : Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle de leurs droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, chaque État assurant l'égalité des droits civiques de tous ses citoyens. La région du Moyen-Orient souffre de nombreuses crises et de divisions qui exigent une attention immédiate, notamment le conflit en Syrie et ses répercussions sur les pays voisins. Mais les efforts déployés ces sept derniers mois pour parvenir à un règlement de la question palestino-israélienne sous la forme d'une solution négociée de deux États semblaient, plus que jamais ces derniers temps, sur le point d'apporter une véritable contribution fort nécessaire à la stabilité régionale. Il ressort donc de notre intérêt collectif, et de celui des Israéliens et des Palestiniens, d'investir dans le succès de ce processus et de veiller à ce qu'il soit crédible et juste pour les deux parties.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman pour son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.